

Procédures de demande d'affectation

pour les établissements hors académie de Normandie et n'ayant pas accès à Affelnet-Lycée Normandie

Les procédures d'affectation spécifiques à l'académie de Normandie sont déclinées dans le guide *Les procédures d'affectation des élèves en lycée*. Cette publication est accessible sur le site de l'académie de Normandie, *rubriques Scolarité Étude > Orientation Enseignement Supérieur > Procédures d'affectation en lycée*. Elle réunit tous les documents utiles pour les établissements scolaires et les responsables légaux de l'élève permettant la mise en application des procédures.

SAISIE AFFELNET LYCEE

Formations concernées :

- **Palier 3^e** : demandes d'affectation pour une entrée en :
 - 2^{de} GT des établissements publics et privés sous contrat du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire,
 - 2^{de} professionnelle des établissements publics et privés sous contrat du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire y compris les MFR,
 - 1^{re} année de CAP dans un établissement public ou privé sous contrat du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire y compris les MFR.

Demande d'internat

Attention, si la famille demande un internat, il est indispensable de saisir OUI à la rubrique Dossier internat demandé. Les demandes d'internat seront prises en compte par cette saisie.

- **Palier 2^{de}** : demandes d'affectation pour une entrée en :
 - 1^{re} technologique dans un établissement public (Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire) : séries STI2D, STL, ST2S, S2TMD, STMG, STHR, STD2A, STAV.
 - 1^{re} professionnelle ou en 1^{re} année de BMA dans un établissement public relevant du Ministère de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Pour ces deux niveaux, les notes doivent être saisies.

Les familles des élèves de 3^e disposant de compte Educonnect peuvent saisir elles-mêmes les vœux vers l'académie de Normandie sur le Service en ligne « Choisir son orientation ». Cette saisie génère automatiquement la création d'un compte de saisie simplifiée (Affelmap) vers l'académie demandée. Ce compte permettra à l'établissement d'origine d'effectuer la saisie des éléments complémentaires (notes, décision d'orientation, demande d'internat...) :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

Pour les situations suivantes :

- élèves scolarisés dans une autre académie et qui ne sont pas concernés par le Service en ligne affectation,
- élèves scolarisés à distance (CNED),
- élèves scolarisés en établissement médico-social,
- élèves scolarisés dans un établissement français à l'étranger,
- apprentis,

La saisie doit être réalisée par les établissements d'origine en passant par le formulaire « saisie simplifiée » accessible via le site Affelmap.

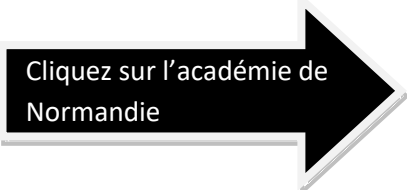
A noter : les établissements privés hors contrat ne peuvent pas bénéficier de la saisie simplifiée et doivent transmettre les vœux des élèves par dossier papier à la DSDEN de l'établissement demandé.

PROCEDURE DE DEMANDE DES PARAMETRES DE CONNEXION POUR LES SAISIES AFFELNET-LYCEE

Etape 1

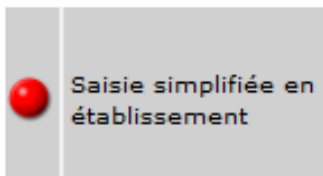
Vous pouvez accéder aux consignes pour la saisie simplifiée de l'académie de Normandie via l'application

AFFELMAP : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>



Etape 2

Accès au service de saisie simplifié de l'académie de Normandie



Le 4 mai 2026 à 12h, le voyant sera vert ●

Vous pourrez accéder au **service de saisie simplifiée en établissement** afin de demander les paramètres de connexion et de saisir les demandes d'affectation, en utilisant impérativement une adresse professionnelle (adresse de l'établissement ou adresse académique)

Etape 3

Vous êtes un établissement scolaire et ne possédez pas d'identifiant de connexion pour accéder à ce service. Vous pouvez demander à utiliser ce service en cliquant sur le lien ci-dessous.
Attention ! Cette inscription est soumise à la validation par l'administration.

Cliquez sur s'inscrire

S'inscrire

Etape 4

Demande d'inscription au service de saisie simplifiée

Veuillez renseigner les champs suivants, puis cliquez sur le bouton "S'inscrire".

Établissement	<input type="text"/>	?
Téléphone	<input type="text"/>	(Ce numéro est demandé pour un éventuel contact par le gestionnaire)
Adresse mél	<input type="text"/>	
Confirmation mél	<input type="text"/>	

Remplissez les champs proposés

L'inscription sera effectuée sur une adresse courriel professionnelle.

La DRAIO transmettra les paramètres de connexion pour la saisie Affelnet-lycée

à partir du lundi 4 mai et jusqu'au vendredi 5 juin 2026 15h.

Tous les vœux d'affectation (niveau post 3^e et post-2^{de}) sont accessibles dans la même application Affelnet-Lycée.

L'URL de connexion envoyé par la DRAIO donnera accès à la saisie Affelnet-Lycée quel que soit le niveau d'affectation demandé et à la consultation des résultats en établissement à partir du vendredi 26 juin 2026.

Les résultats seront à communiquer aux familles le mardi 30 juin 2026.



En complément de la saisie Affelnet-lycée

Pour les demandes d'affectation post 3^e, un dossier d'admission dans un établissement public pour les élèves extérieurs à l'académie est à compléter. Merci de prendre attache auprès de la DSDEN de l'établissement demandé afin de connaître les démarches complémentaires à effectuer.

Pour les demandes d'affectation en première professionnelle, technologique ou en première année de BMA, l'établissement d'origine saisit la demande dans Affelnet-Lycée et, dans le cas d'un déménagement, contacte la DSDEN concernée.

PROCEDURE HORS AFFELNET-LYCEE

Les demandes d'affectation en **première générale de lycées publics** ne sont pas à saisir dans Affelnet-Lycée. Il convient de s'adresser à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dont dépend l'établissement demandé.

Niveau 1^{re} privé : pour les demandes d'affectation en 1^{re} générale, 1^{re} technologique ou en 1^{re} professionnelle, il convient de contacter l'établissement demandé.

DSDEN Calvados	2 Place de l'Europe 14200 Hérouville-Saint-Clair tél : 02 31 45 95 00 dsden14-doss3@ac-normandie.fr
DSDEN de l'Eure	CS 22203, 24 Bd Georges Chauvin 27022 Evreux cedex, tél : 02.32.29.64.54 dsden27-dipel-lycees@ac-normandie.fr
DSDEN de la Manche	12 Rue de la Chancellerie 50000 Saint-Lô tél : 02 33 06 92 00 dsden50-desco3@ac-normandie.fr
DSDEN de l'Orne	Place du Général Bonet 61000 Alençon tél : 02 33 32 51 62 dsden61-d3e@ac-caen.fr
DSDEN de Seine Maritime	5 place des faïenciers 76037 Rouen cedex tél : 02.32.08.98.00 dsden76-desco@ac-rouen.fr